

Chapitre 2 : Fonctionnement et organisation de l'entreprise

III. Activités annexes de l'entreprise (partenariat, sous-traitance, ...).

III.1. La sous-traitance

Une activité ou opération effectuée par une entreprise dite sous-traitante, pour le compte d'une entreprise dite **entreprise principale** et qui concourt à la réalisation de l'activité principale de cette entreprise, ou à l'exécution d'une ou de plusieurs prestations d'un contrat de l'entreprise principale.

IV1.1/ Les risques de la sous-traitance sont donc les suivants

- Dépendance forte au sous-traitant.
- Risque de manque de coordination et potentielle absence de partage de savoir-faire entre les partenaires.
 - Le sous-traitant n'est pas forcément motivé pour améliorer la qualité du produit.
- L'entreprise assume seule les conséquences vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant

IV.1.2. Les différentes façons de sous-traiter

- **La sous-traitance de spécialité** : dans ce cas, l'entreprise ne possède pas les moyens (compétences ou matériel) nécessaires à la fabrication d'un produit et s'adresse à une autre entreprise pour le faire.
- **La sous-traitance de capacité** : il arrive que l'entreprise se retrouve, à un certain moment, incapable de faire face à la demande (croissante) de ses clients et qu'elle utilise la sous-traitance pour dépasser cette difficulté.
- **La sous-traitance de marché** : c'est le cas où une entreprise fait appel à une autre pour remplir un marché conclu entre elle et un maître d'ouvrage

III.2. Partenariat

Faire des partenariats est une des techniques de promotion les plus rentables pour développer son activité.

Partenaire : entreprise avec laquelle des alliances sont établies dans le but de réaliser une stratégie de développement

Une relation : avec au moins deux parties, ayant des objectifs compatibles, s'entendent pour faire quelque chose ensemble,

Un partage : du travail, des ressources, des pouvoirs, des avantages mais aussi des risques, des prises de décision et des responsabilités.

III.2.1. Types de partenariats

- **La consultation** : pour recueillir les conseils de tiers (cabinets de consultants) ; Comptable,
- **La contribution** : pour appuyer le travail de l'entreprise (bureaux d'études, CTC...)
- **La collaboration** : pour partager les ressources, les risques, les prises de décisions afin d'atteindre un objectif commun : entreprise, société, promotion immobilière ; fournisseur de matière première, matériels ...

